



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Mercredi 31 août 2022**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

24 août 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Solange CREIGNOU

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Carantec, salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRESENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Nicole SEGALEN-HAMON, Anne-Catherine LUCAS, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Julien KERGUILLEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Gérard DANIELOU

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 31 août 2022

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2022
ACTE	CS-2022-05-N29
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Le Président indique que le Procès Verbal de la réunion du 07 juillet 2022 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès Verbal de la réunion du 07 juillet 2022

Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 31 août 2022
Le Président
Jean-Paul VERMOT

